

PERSPECTIVES D'AVENIR
LES INTERVENANTS DE LA FORÊT PRIVÉE INQUIETS

Rimouski, le 13 décembre 2005 – À quelques jours de l'année 2006, les intervenants de la forêt privée demeurent inquiets quant à la volonté du gouvernement de considérer la forêt privée dans son virage forestier. C'est le triste constat que font le Syndicat des producteurs forestiers, la Fédération des organismes de gestion en commun, ainsi que les représentants de l'industrie forestière et du monde municipal, partenaires de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Rappelons que le 17 octobre dernier, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune annonçait des mesures devant contribuer à atténuer les effets négatifs des baisses de possibilité ligneuse en forêt publique et favoriser la mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe. Toutefois, en ce qui concerne la forêt privée, aucune mesure n'est prévue pour 2006 et 2007. Pour les intervenants, le message demeure on ne peut plus clair : la mise en valeur de la forêt privée bas-laurentienne est menacée.

Les organisations demeurent perplexes, dans le contexte où elles ont élaboré l'hiver dernier un Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, qui est le fruit d'un vaste exercice de concertation mené depuis plus de deux ans. Ce projet, unique au Québec, comporte plusieurs mesures à l'égard de la valorisation des emplois, de la certification des pratiques forestières et de l'aménagement forestier. Celles-ci ont été intégrées dans une proposition faite au gouvernement en mai dernier; toutefois elles n'ont reçu aucune considération de la part du ministre qui demandait pourtant un appel à l'imagination des régions.

La menace qui pèse actuellement sur la forêt privée est d'une telle ampleur qu'elle risque d'affecter non seulement la protection et le développement des ressources mais aussi l'industrie forestière et les communautés qui en vivent. Les organisations font donc front commun et considèrent la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent comme une alliée incontournable pour convenir de mesures plus favorables à l'égard de la forêt privée. Pour sa part, la CRÉ doit rencontrer sous peu le ministre pour amorcer une véritable discussion à l'égard de la proposition de Contrat de développement et de diversification pour la région qu'elle avait déposée en mai dernier.

On parle donc d'une année qui se termine sur une note plutôt difficile qui n'invite pas à la fête. Le Syndicat des producteurs forestiers, la Fédération des organismes de gestion en commun et des partenaires de l'Agence régionale de mise en valeur espèrent un virement positif à l'égard de la forêt privée bas-laurentienne et de ceux et celles qui l'aménagent et la développent.

Mentionnons que la forêt privée représente près de 50 % du territoire forestier; 65 % des propriétaires sont actifs dans l'aménagement de leurs lots boisés, ce qui constitue le plus haut niveau d'activité au Québec et au Canada. De plus, les propriétaires de boisés assurent près de 40 % de l'approvisionnement des usines de transformation de la région (sciage, pâtes et papiers, panneaux de particules).

- 30 -

Sources : Jean Tremblay, directeur général
 Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
 (418) 723-2424

 Alain Marcoux, secrétaire général
 Fédération des organismes de gestion en commun BSL
 (418) 798-8851

 Florent Morin, directeur général
 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
 (418) 721-0201